



Envoyé en préfecture le 09/07/2020

Reçu en préfecture le 09/07/2020

Affiché le

ID : 038-213805161-20200706-DEL65_03-DE

delibération

conseil municipal

N°65

06 juillet 2020

Pôle ressources finances

L'an deux mil vingt **le 6 juillet 2020**, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bertrand Spindler, Maire.

Pages :

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : Le 29 juin 2020

Pièce jointe :

Résultats
Extrait compte de gestion

Présents :

Majorité : Philippe Auger, Marie-Claude Blin, Rémy Brazier, Elizabeth Debeunne, Pierre Despres, Fawzi Draïdi, Bernard Dupré, Marie Emery, Pascale Galliard, Laurence Kahn, Marine Legendre, Isabelle Miroglio, Josette Munoz, Gilles Novarina, Jean-Luc Petitclerc, Françoise Raffin, Nicolas Retour, Bertrand Spindler, Elisabeth Wolf, Samira Zaghrir

Télétransmis en préfecture le:

Soit 20 personnes

N°AR de la préfecture :
038-213805161-

Oppositions

Liste *Un nouveau visage pour La Tronche* : Isabelle Broise, Michèle Girot, Jean-François Redon, Edouard Ytournel

Liste *Unis pour La Tronche* : Pascale Le Marois, Françoise Jannone, Thierry Vermorel

Soit 7 personnes

Excusés : Benoît Callens (pouvoir Elizabeth Debeunne), Alain Crépeau (pouvoir Nicolas Retour)

Secrétaire de séance :

Fawzi Draïdi a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Compte de gestion 2019 – budget de la commune

Rapporteur : monsieur Pierre Despres

Invité par Monsieur le Maire, Monsieur Pierre Despres, élu délégué aux finances, présente le compte de gestion 2019 du budget principal de la commune.

Ville de La Tronche

74, Grande Rue

38700 La Tronche

04 76 63 77 00

www.ville-latronche.fr



Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, y compris celles relatives aux journées complémentaires ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Considérant l'avis de la commission ressources du 17 juin 2020,

Le Conseil municipal, après avoir entendu cet exposé, décide à l'unanimité :

- que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019, par Monsieur le trésorier de Meylan, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur les opérations budgétaires.
- Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.
- Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le maire
Bertrand Spindler